



tél : 02 537 72 04 - fax : 02 537 84 04
secretariat@febisp.be - www.febisp.be
Cantersteen, Galerie Ravenstein, 3 bte 4 - 1000 Bruxelles
ASBL n° 472859657

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 25 mai 2012,

L'accompagnement des demandeurs d'emploi dépouillé au profit du contrôle. La FeBISP craint le pire.

Les Agences Locales pour l'Emploi (ALE), dont la mission première était d'accompagner les demandeurs d'emploi qui le souhaitent, vont désormais pouvoir les contrôler. C'est ce que prévoit un amendement voté par le Parlement fédéral en mars 2012. La FeBISP, en tant que représentante des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion, est très inquiète de cette décision politique.

Les organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion travaillent main dans la main avec les ALE : échanges d'informations, aiguillage vers l'un ou l'autre partenaire... Ensemble, ALE et OISP accompagnent les demandeurs d'emploi le plus efficacement et le plus humainement possible dans un contexte particulièrement difficile. **Apprendre que l'un de leurs partenaires s'est vu imposer un changement de ses missions les force à remettre en question le partenariat qu'ils ont construit durant des années.**

L'accompagnement et le contrôle des chômeurs sont des sphères distinctes et doivent le rester. Faire passer des acteurs de l'un à l'autre démontre une nouvelle fois le peu de connaissance qu'ont les politiques du terrain. Car mélanger l'accompagnement et le contrôle nuirait inévitablement à la relation de confiance qui existe actuellement entre les agents ALE et les demandeurs d'emploi. **Les organismes d'insertion socioprofessionnelle deviendront-ils le dernier service de proximité où les demandeurs d'emploi peuvent se rendre volontairement et dans un climat de confiance ?**

Depuis leur création en 1995, les ALE s'inscrivent dans une démarche d'insertion des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail. Cet amendement, voté rapidement et discrètement le jeudi 22 mars 2012 sans aucune consultation des ALE, a pour objectif d'affecter le plus rapidement possible les agents mis à la disposition des ALE au contrôle des jeunes en stage d'insertion. Les premiers agents formés à leur nouvelle tâche pourraient mettre en pratique leur apprentissage dès le mois de juin. **La FeBISP est contre ce transfert de l'accompagnement vers le contrôle et sera particulièrement attentive à l'évolution de ce dossier, d'autant plus que ces matières sont appelées à être régionalisées.**

Fort logiquement, les politiques d'activation ont eu comme conséquence directe d'augmenter, de manière exponentielle, les chômeurs qui demandent un accompagnement vers l'emploi. Aujourd'hui, tous les services d'accompagnement sont saturés et tous réclament des moyens supplémentaires pour répondre aux trop nombreuses demandes. Nous sommes dans un contexte de chômage structurel, de contrôle des chômeurs et de baisse des allocations de chômage : **ce n'est pas le moment de dépouiller les services d'accompagnement au bénéfice du contrôle !**

Contact presse :

Alice Berger - Attachée Communication et Relations Publiques
FeBISP asbl - Cantersteen, Galerie Ravenstein, 3 boîte 4 à 1000 Bruxelles
Tél. : 02 537 72 04 - 0497 48 05 63
Fax : 02 537 84 04
Mail : berger@febisp.be